



# Commune de BALGAU

## Département du Haut-Rhin

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : BIXEL Chantal, ANSELIN Florence, ENGASSER François, FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, KELLER Claude, LAEMLIN Pascal, MARTIN Guillaume (arrivé à 19h10), MININGER Patrice, SCHMIDT Régis, THOMAS Christelle.

Ont donné procuration :

- DUSS Etienne donne procuration à KELLER Claude
- WALTER Valérie donne procuration à JEANDEL Philippe

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : LOEWERT Jean-Marc

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 18h30.

### Ordre du jour

0. PV de la séance du 09 novembre 2021
1. Travaux forêt : programme 2022
2. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
3. Rétrocession de parcelles rue des remparts
4. Rétrocession de la voirie rue de la Hardt : intégration au domaine public
5. Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs et fixation de leur rémunération ainsi que du coordonnateur communal
6. Droit de préemption urbain
7. Divers

## **0. PV des séances du 09 novembre 2021**

Après avoir apporté des précisions à Gérard GUTHMANN quant au déclassement du chemin piétonnier du Feldweg, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 novembre 2021.

### **DEL20211216/051 : Travaux forêt : programme 2022**

Le programme des travaux 2022 proposé par l'ONF a été étudié avec le garde forestier.

Afin de poursuivre la régénération de notre forêt pour les années à venir, il est primordial de poursuivre les travaux.

Le Conseil a donc décidé de valider le programme des travaux 2022 pour un montant de 2 574 €TTC. Une vente de bois aura lieu fin d'année 2022.

### **DEL20211216/052 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Comme chaque année, il y a lieu d'autoriser le maire à payer les dépenses afférentes à l'investissement, avant le vote du budget primitif 2022,

Considérant les crédits ouverts en 2021, les dépenses d'investissement peuvent atteindre la limite **232 702 €** jusqu'au vote du budget.

### **DEL20211216/053 : Rétrocession de parcelles rue des remparts**

Considérant la demande écrite d'un mandataire judiciaire au fin de connaître la position de la commune quant à l'acquisition de deux parcelles cadastrées section 04 n°152 et 153 d'une contenance totale de 25 m<sup>2</sup> rue des remparts, le Conseil approuve la rétrocession de ces parcelles dans le domaine public communal au vu du plan d'alignement selon tarif fixé en 2018, soit 2 000 € l'are.

### **DEL20211216/054 : Rétrocession de la voirie rue de la Hardt**

Considérant le PV de réception des ouvrages du lotissement le Clos de la Hardt en date du 19 juin 2014 et le PV de réception et de levées des réserves en date du 18 août 2014, la société Francelot, aménageur, propose de rétrocéder à la commune la voirie et les espaces verts à l'euro symbolique.

La parcelle 311 sera intégrée au domaine public tandis que la 310 restera du domaine privé communal.

## **DEL20211216/055 : Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs et fixation de leur rémunération ainsi que du coordonnateur communal**

Le recensement de la population 2021 a été reporté en 2022 du fait du contexte sanitaire. Aussi, notre commune effectuera son recensement à compter du 20 janvier 2022 pour une période de 4 semaines. Le coordonnateur communal a déjà été désigné par délibération.

Il est donc nécessaire que la commune recrute deux agents recenseurs et fixent leur rémunération ainsi que pour le coordonnateur.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de nommer, selon la proposition du Maire, deux agents recenseurs
- de fixer la rémunération des agents recenseurs au nombre de questionnaire comme suit :

Bordereau de district	5.84 €
Bulletin individuel	1.17 €
Feuille de logement	0.58 €
Séances de formation	22.79 €

- pour le coordonnateur communal, paiement des séances de formation au même tarif que les agents recenseurs et augmentation ponctuel de son CIA (complément indemnitaire annuel)
- dits que les dépenses et les recettes (dotation 1 750 €) liées au recensement seront inscrites au budget primitif 2022.

## **DEL20211216/056 : Droit de préemption urbain**

- **Vente JÜLG / FRÜHWALD**

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 2, parcelles 245, 255, 258, 264, 266, 267 et 272 se situant rue Mittelhardt d'une superficie totale de 6.65 ares.

- **Vente FRANCELOT / COMMUNE**

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant la rétrocession de la voirie rue de la Hardt à l'euro symbolique.

- **Vente ENGASSER / THOMAN**

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété bâtie cadastrée section 1, parcelles 87-139-140-DP se situant 13 rue du Rhin d'une superficie totale de 17.30 ares.

- **Vente ROMAN / ROMAN**

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété bâtie cadastrée section 3, parcelles 142-186 et en indivision (chemin d'accès) les parcelles 107-108-153 se situant 4 E rue de la Gare d'une superficie totale de 5.51 ares.

- **Vente LOEWERT / SCI EDIFICY + DUSSEL Laurine**

Deux nouvelles déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées suite à une modification de tarif.

Il s'agit des parcelles cadastrées section 2, parcelles 281, 282, 275, 276, 277 et 278 se situant rue des Bleuets d'une superficie totale de 8.58 ares pour la SCI, et section 2, parcelles 279 et 280 se situant rue des Bleuets d'une superficie totale de 7.15 ares pour Mme DUSSEL.

- **Vente FLÜCKIGER / KETTERER**

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété bâtie cadastrée section 2, parcelle 131 se situant 11 rue du 7 février d'une superficie totale de 15.38 ares.

Pour l'ensemble de ces déclarations, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

## **DIVERS**

- **Refacturation gaz**

Les services de la Mairie se sont aperçus d'une erreur quant à la facturation gaz d'une ancienne propriété de la commune.

En effet, depuis la revente de la maison, les frais afférents au gaz continuaient d'être payés par la commune. L'erreur provenait du fait de la proximité des ateliers communaux, laissant penser, à tort, que ce bâtiment était alimenté au gaz.

Considérant que l'erreur relève des deux parties, le Conseil décide de ne solliciter que le remboursement de la moitié des frais afférents au nouveau propriétaire.

- **Illuminations de Noël**

Suite à l'installation des illuminations de Noël, M. le Maire sollicite Pascal LAEMLIN pour procéder à la numérotation des illuminations et des candélabres et d'actualiser le plan actuel.

- **Point sur le vote sur l'optimisation du service des déchets**

Suite à la présentation par les services de la Communauté de Communes concernant l'étude sur l'optimisation du service des déchets, chaque élu était invité à se positionner sur les 3 choix possibles.

Aussi, lors du Conseil Communautaire, M. le Maire a suivi l'avis majoritaire du Conseil, à savoir la solution 2 bis (2 déchetteries, 2 points verts), choix également retenu par la majorité des conseillers communautaires.

- **Dérogations scolaires**

M. le Maire fait un point sur 3 demandes de dérogation parvenues en Mairie pour intégrer la classe de CM2.

- **Enquête publique**

Une enquête publique se tiendra du 03 janvier au 02 février concernant le projet EcoRhéna. Un commissaire enquêteur tiendra 2 permanences à Balgau, les 12 et 26 janvier de 16h à 18h.

- **Rénovation énergétique**

La commune a été sollicitée pour effectuer une étude sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et plus particulièrement sur le calorifugeage, dans le cadre des certificats d'économie d'énergie. Un technicien fera le tour des bâtiments début janvier.

- **Fibre**

Suite à la réunion publique du 13 décembre, 13 opérateurs peuvent raccorder les professionnels ou particuliers du secteur. Les raccordements pourront démarrer à compter du 31 décembre.

L'intercommunalité prend en charge les frais de raccordement.

M. le Maire rappelle que les particuliers doivent élaguer leurs branches donnant sur la voirie et plus particulièrement sur les différents câbles (fibre, téléphone, électrique). Il rappelle également le point de situation à effectuer sur les boîtiers fibre ouverts sur la commune.

**Tour de table :**

- Chantal BIXEL informe que le Père Noël est passé à l'école, les enfants étaient très satisfaits. Adrien VONARB est également intervenu pour jouer quelques notes de musique avec son accordéon.
- Pascal LAEMLIN informe que le marché de travaux du syndicat des eaux arrive à échéance. Une consultation a été lancée et la société Fritsch de Mulbach-sur-Munster a été retenue.
- Claude KELLER souhaite féliciter l'équipe qui a procédé aux décorations de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h15.